

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 21 mai 2010

Service instructeur
Direction de l'Architecture

N° CP-2010-7-1-7

Service consulté

PROJET POUR LE HAUT-RHIN - TERRITORIALISATION ANTENNE SECONDAIRE DU CONSEIL GENERAL A MUNSTER - APPROBATION DE L'AVANT-PROGRAMME DEFINITIF -

Résumé : *L'objet de ce rapport est de faire approuver par votre assemblée, l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.) établi par l'Atelier d'Architecture CHIODETTI CRUPI, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation d'une partie de l'ancien collège de MUNSTER, en vue de réaliser une antenne secondaire du Conseil Général à MUNSTER. L'évaluation prévisionnelle des travaux s'élève à 835 882 €/HT, valeur février 2010 pour un coût prévisionnel d'opération de 1 042 482 €/HT (1 246 808.47 €/TTC arrondis à 1 247 000 €/TTC), avec une projection en fin d'opération à mi 2011.*

Par délibération en date du 3 juillet dernier, la Commission Permanente a validé le principe de réalisation d'une antenne secondaire du Conseil Général à MUNSTER, dans une partie de l'ancien collège Hartmann, et plus précisément dans l'annexe arrière, rue du Dr Heid.

La future antenne comprendra les services suivants : l'Espace Solidarité, l'accueil relais généraliste, des bureaux pour les élus et l'animateur coordonnateur ainsi que des salles de réunion, des bureaux pour les permanences des partenaires sociaux extérieurs, des locaux annexes et techniques.

Dans sa séance du 17 décembre dernier, votre Commission a approuvé le programme des travaux et la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER.

Le Département prend à sa charge le coût des travaux réalisés sur sa propriété, à savoir le bâti et les aménagements extérieurs.

Les coûts des aménagements de la chaufferie, ainsi que les dépenses annexes (publications, coordonnateur SPS, bureau de contrôle, assurances,...), liés à la réalisation de l'opération, sont partagés en fonction du nombre de m² des bâtiments appartenant aux deux maîtres d'ouvrage ainsi qu'il suit :

- Département du Haut-Rhin : 33 % ;
- Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER : 67 %.

A la validation du programme, la dépense à la charge de notre Collectivité s'élevait à 900 000 €/HT, soit environ 1 100 000 €/TTC – valeur janvier 2009.

L'atelier d'Architecture CHIODETTI CRUPI, titulaire de la maîtrise d'œuvre, vient de remettre l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.) de cette opération, pour un projet de base (travaux seuls) de 770 882 €/HT – valeur février 2010.

Comme convenu, le maître d'œuvre a chiffré une option pour l'aménagement d'une chaufferie bois, d'un montant total de 195 000 €/HT, représentant une quote-part départementale de 65 000 €/HT, soit un dépassement de 8 % du montant initial.

Sans méconnaître l'intérêt d'une telle installation sur le plan environnemental, le surcoût reste néanmoins élevé si on le rapporte au taux d'occupation des locaux. En effet, cela implique pour une opération de petite dimension des coûts importants de fonctionnement à l'intersaison, nécessitant obligatoirement le recours à une chaudière gaz, comme cela se pratique habituellement.

De plus, les contrats d'entretien et de maintenance d'une telle installation s'avèrent forcément onéreux.

Cependant, la Communauté de Communes, souhaitant marquer ce site dans le cadre de sa démarche environnementale et écologique, a décidé de recourir à une chaufferie bois ; notre collectivité peut donc difficilement s'y soustraire, pour une question de cohérence globale sur le site.

C'est pour cette raison qu'il vous est proposé de retenir cette option.

En conclusion, en incluant l'option chaufferie bois (quote part départementale), l'estimation prévisionnelle des travaux au stade de l'APD s'élève à 835 882 e/HT – valeur février 2010.

La décomposition du coût global de l'opération, en phase A.P.D. - valeur février 2010 - est la suivante :

- travaux (compris aménagements extérieurs, hors mobilier et équipements)	770 882.00 €/HT
- option chaufferie bois (part départementale de 33 %)	65 000.00 €/HT
- prestations intellectuelles & frais divers	160 000.00 €/HT
<u>TOTAL GENERAL HT</u>	<u>995 882.00 €/HT</u>
- révisions (3 %), provision pour taux de tolérance contrat maîtrise d'oeuvre et aléas (2 %)	46 600.00 €/HT
<u>TOTAL HT REVISIONS COMPRISES</u>	<u>1 042 482.00 €/HT</u>
(Projection fin d'opération : mi 2011)	
TOTAL GENERAL TTC	1 246 808.47€/TTC
Arrondi à	1 247 000 €/TTC

Notons qu'un dossier a été déposé conjointement par le Département du Haut-Rhin et la Communauté de Communes de la Vallée de Munster à la Préfecture du Haut-Rhin en vue de la labellisation en Pôle d'Excellence Rurale de la Maison des Services.

En effet, l'Etat a souhaité, dans cette seconde génération de Pôles d'Excellence Rurale, orienter son intervention sur des dossiers générateurs d'activité économique et de développement local en favorisant de nouvelles dynamiques territoriales.

Le projet de Maison des Services s'inscrit dans cette ambition. Le Département du Haut-Rhin, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster et leurs partenaires associatifs (Ecole de Musique, Manne Emploi, la Mission Locale, Vecteur, Centre d'Hygiène Alimentaire...) ont décidé d'unir leurs moyens pour regrouper leurs services à la population sur un même site. Ce projet sera générateur d'économies substantielles liées à l'organisation d'un chantier unique et à la mutualisation de certains équipements (salles mutualisées, locaux techniques, chaufferie, parkings...).

Le projet de Maison des Services vise à mettre en œuvre une nouvelle stratégie dans l'organisation des services publics locaux en renforçant la présence des acteurs publics sur le territoire, en centralisant leur présence en un lieu unique et facilement accessible et en décloisonnant leurs interventions au bénéfice direct des usagers.

Il s'agira donc, sur un même lieu, d'accompagner l'utilisateur dans un parcours complet et diversifié. Dans la Maison des Services, se côtoieront les acteurs sociaux compétents pour la réponse de première urgence, les acteurs en charge de l'insertion par l'économie, les compétences intercommunales du développement local, les acteurs oeuvrant pour le maintien de dynamiques individuelle et collective au travers du champs culturel, de l'animation jeunesse...

Dans l'hypothèse de la labellisation de cet équipement, le Département pourrait percevoir de l'Etat les subventions suivantes :

- Taux de subvention maximum : 33 %
- Subvention potentielle : 344 019 €.
- **Soit un reste à financer de 698 463 €.**

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'Avant-Projet Définitif tel que déposé sur le bureau de votre assemblée, validé par la Direction de l'Architecture ;
- de fixer le coût prévisionnel des travaux à 835 882 €/HT, valeur février 2010 ;
- de considérer que la quote-part départementale globale de l'opération s'établit à : **1 042 482 €/HT (1 246 808.47 €/TTC arrondis à 1 247 000 €/TTC) – projection fin d'opération : mi 2011**, répartie de la manière suivante à ce stade : travaux : 835 882 €/HT (y compris 65 000 €/HT d'option) ; prestations intellectuelles & frais divers : 160 000 €/HT ; provision révisions & aléas : 46 600 €/HT ;

Il est précisé :

- ✓ qu'une Autorisation de Programme (AP) de 800 000 € a été initialement inscrite lors du vote du BP 2010 sur l'opération 2010/B122/9993, étant entendu qu'au départ cette opération de 1 100 000 € devait n'intervenir que courant 2011 avec un étalement prévu sur plusieurs années ;
- ✓ qu'à la validation du programme (CP du 17 décembre 2009), le besoin d'une inscription complémentaire de 300 000 € d'AP a été décidé ;
- ✓ qu'en phase A.P.D, une AP complémentaire de 147 000 € s'avère encore nécessaire pour mener à bien cette opération ;

- ✓ que la notification, par la Communauté de Communes, des marchés de travaux (part départementale) ne pourra intervenir qu'après décision du Conseil Général d'abonder globalement l'AP de 447 000 € à la DM1 ;
- d'autoriser le maître d'ouvrage désigné à notifier à l'équipe de maîtrise d'œuvre l'approbation de l'Avant-Projet Définitif afin de lui permettre d'entamer la phase Projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER